



## Fiche de poste Chargé(e) de mission hydromorphologue

### CONTEXTE LOCAL

---

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) sur une partie du bassin versant de l'Ariège (2250 km<sup>2</sup>) sur deux départements (31 et 09), avec sept intercommunalités adhérentes (158 communes).

Le SYMAR Val d'Ariège suit un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG), avec une stratégie à moyen terme (2017-2033). Ce programme ambitieux, en faveur de l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau du bassin versant de l'Ariège, a engagé dès 2017, la mise en place progressive d'une politique de prévention des inondations.

Le syndicat fait de la gestion intégrée et, à ce titre, développe ou poursuit des actions avec l'aide de divers partenaires institutionnels du territoire.

La vallée de l'Ariège est caractérisée par des nombreux aménagements anthropiques qui jalonnent ses cours d'eau pour utiliser la force de l'eau. De par l'histoire du développement économique du territoire et du fait de l'omniprésence de l'hydroélectricité, les cours d'eau de montagne et la rivière principale de la vallée subissent des détériorations d'ordre hydromorphologique plus ou moins importants.

Ces dysfonctionnements, dans un contexte de changement climatique, jouent un rôle prégnant dans la dégradation de certaines masses d'eau. Ces problématiques sont pointées comme prioritaires pour la rivière Ariège et de nombreux cours d'eau de montagne.

Le syndicat a déjà engagé des actions diverses en tant que maître d'ouvrage, médiateur ou animateur de réflexions sur cette thématique, scientifiquement complexe et liée à des enjeux économiques et stratégiques variés.

Par ce recrutement, le syndicat souhaite renforcer son équipe et déployer l'ambition prévue dans son PPG sur ces sujets.

La création d'un poste de chargée(e) de mission hydromorphologue s'inscrit à une heure où le SYMARVA noue ou consolide de nombreux partenariats, parallèlement à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises portée par le Conseil Départemental de l'Ariège.

## DESCRIPTIF DES MISSIONS CONFIÉES

---

Au regard des éléments exposés ci-dessus, les missions qui seront confiées au chargé(e) de mission viseront à mettre en œuvre le Plan Pluriannuel de Gestion pour la partie concernant l'hydromorphologie des cours d'eau (Axes 2 et 3).

Les actions et projets concernés concourent aux objectifs opérationnels du PPG suivants :

- ✓ Restaurer la morphologie des cours d'eau ;
- ✓ Restaurer un transport sédimentaire équilibré ;
- ✓ Préserver et restaurer une hydrologie fonctionnelle ;
- ✓ Vers un espace de mobilité fonctionnel des cours d'eau du territoire ;
- ✓ Améliorer la continuité écologique ;
- ✓ Participer à l'organisation du suivi du programme.

Certaines missions relèvent de la seule compétence du chargé de mission, tandis que d'autres impliqueront un travail d'équipe.

### ❖ Pilotage technique des actions :

#### **1. Assurer la mise en œuvre des actions portées en interne par le SYMAR Val d'Ariège en collaboration avec les agents du syndicat :**

- Sur la thématique « hydromorphologie » en particulier, mais aussi
- Sur des thématiques transverses en lien notamment avec la ripisylve, autre thématique forte au sein de l'équipe.

Ceci pourra se concrétiser par :

- La réalisation d'expertises de terrain ;
- La production d'études d'ingénierie et de conseil dans le domaine de la gestion physique des cours d'eau (études hydrologiques, diagnostic hydromorphologique, plan de gestion sédimentaire, restauration physique, espace de bon fonctionnement) ;
- L'organisation et la participation aux réunions de pilotage des projets sur lesquels l'agent interviendra ;
- La réalisation d'opérations de restauration des milieux aquatiques ;
- Le soutien aux autres membres de l'équipe sur ses compétences propres.

#### **2. Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions externalisées (rédaction de cahiers des charges de marchés publics, réalisation des consultations, suivi technique des prestations, suivi du financement des actions via les dossiers de subvention et l'exécution des marchés) ;**

### **3. Accompagner les partenaires dans la réalisation des actions, pour assurer leur conformité avec la démarche globale.**

#### **❖ Animation, sensibilisation, formation :**

- ✓ Participation à l'animation de groupes de travail internes et externes sur différents projets du PPG ;
- ✓ Communication, médiation et négociation avec les partenaires pour la mise en œuvre de divers projets partagés ;
- ✓ Sensibilisation et (in)formation de publics divers ;
- ✓ Encadrement de stagiaires (niveau Master).

#### **❖ Gestion administrative et financière :**

- ✓ Elaboration et suivi de marchés publics et de dossiers de subvention en lien avec ses missions (avec l'équipe administrative)
- ✓ Rédaction de courriers en lien avec les travaux ou les actions du PPG.

Pour l'ensemble de ses missions, le chargé de mission devra assurer des rapports destinés :

- ✓ à la directrice du SYMAR Val d'Ariège qui assure le management hiérarchique ;
- ✓ aux financeurs ;
- ✓ aux partenaires et groupes de travail sollicités ;
- ✓ aux élus du SYMAR Val d'Ariège.

## **PROFIL RECHERCHÉ**

---

#### **❖ Formation et expérience requises :**

- ✓ Bac +5, avec une formation dans les domaines prioritaires de l'ingénierie liée à l'hydraulique fluviale et l'hydromorphologie.
- ✓ 3 ans d'expérience minimum dans des missions semblables.

#### **❖ Compétences et savoirs requis :**

##### **➤ Savoirs de base :**

- ✓ Connaissance du cadre réglementaire et du fonctionnement des collectivités et établissements publics ;
- ✓ Bonne capacité de synthèse et rédactionnelle, conduite de réunion.

##### **➤ Savoir-faire professionnels et techniques :**

- ✓ Connaissance affirmée en : hydrologie-hydraulique fluviale / géomorphologie / modélisation hydraulique et hydrologique.
- ✓ Connaissance souhaitée en écologie des milieux aquatiques continentaux.
- ✓ Maîtrise des outils informatiques : bureautique, logiciel de simulation hydrologique et/ hydraulique et cartographie SIG,

- ✓ Gestion de projet.
- ✓ Commande publique ;
- ✓ Expérience en maîtrise d'œuvre de travaux en rivière ;
- ✓ Permis B indispensable.

➤ **Savoir-être :**

- ✓ Ecoute, diplomatie : sens du relationnel et de la médiation ;
- ✓ Posture dans le cadre du service public ;
- ✓ Autonome, mais aussi goût du travail en équipe ;
- ✓ Adaptable et rigoureux.

❖ **Positionnement hiérarchique et relations fonctionnelles :**

- ✓ Poste placé sous l'autorité de la Directrice et du Président ;
- ✓ Pas de responsabilité hiérarchique ;
- ✓ Relations soutenues de travail avec l'ensemble de l'équipe du syndicat, avec les représentants des collectivités adhérentes, locales et institutions publiques ;
- ✓ Relations avec les acteurs socio-économiques de la vallée.

❖ **Statut salarial et Rémunération :**

- ✓ Type de Contrat : CDD de droit public de 3 ans – contrat de projet.
- ✓ Catégorie : Ingénieur Territorial suivant expérience et niveau d'études.
- ✓ Rémunération : selon grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux + régime indemnitaire (RIFSEEP).
- ✓ Action sociale : adhésion au CNAS, participation de l'employeur à la mutuelle et à la prévoyance.
- ✓ Lieu de travail : siège du SYMARVA à Foix (09000).
- ✓ Déplacements à prévoir pour réunions extérieures et travail sur le terrain.
- ✓ Réunions et animations ponctuelles en soirée.
- ✓ Travail sur écran et possibilité de travail isolé.
- ✓ Temps de travail : 1607h / an.

## **CANDIDATURE**

---

Adresser votre candidature par voie postale ou électronique (lettre de motivation et curriculum vitae) au plus tard le **vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023**, à l'adresse suivante :

M. le Président du SYMAR Val d'Ariège  
14, av de Roquefixade  
09000 FOIX

ou par courriel à :

< symarvalariege@orange.fr >

### ❖ **Calendrier de recrutement :**

- ◆ Date limite d'envoi des candidatures le vendredi 01/09/23 compris.
- ◆ Commission de recrutement le mardi 12/09/23.
- ◆ Date d'embauche prévisionnelle : dès que possible, à partir du 01/10/23.